

D

ispositif de surveillance et de mesure des ondes électromagnétiques



Le Gouvernement a décidé de renforcer la transparence et l'indépendance du financement des mesures d'exposition aux radiofréquences (émises notamment par les antennes relais de téléphonie mobile) réalisées à la demande des riverains ou des collectivités.

Depuis le **1er janvier 2014**, un dispositif de surveillance et de mesure des ondes électromagnétiques, financé par un fonds public indépendant alimenté par la contribution des opérateurs de réseaux émettant des ondes électromagnétiques a été mis en place

Les particuliers ne peuvent plus saisir directement un opérateur.

La marche à suivre est la suivante :

Télécharger et remplir un formulaire CERFA n°15003*01, disponible avec sa notice explicative sur le site du service public :
<http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/R35088.xhtml>

⇒ Pour les avignonnais ;
adresser ce formulaire à la :

**Direction de l'Écologie Urbaine de la
Ville d'AVIGNON
116 rue Carreterie
84000 Avignon**

autres organismes habilités : département, région, établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, préfecture, associations agréées de protection de l'environnement..

Ce formulaire complété sera transmis à **l'Agence Nationale des Fréquences** qui traitera la demande de mesure; désignera le laboratoire accrédité et indépendant qui prendra contact avec vous pour effectuer la mesure.

Les personnes à l'origine de la demande et la commune sont informées du résultat des mesures qui est ensuite rendu public sur :
<https://www.cartoradio.fr/cartoradio/web/>

POUR EN SAVOIR PLUS sur les antennes relais de téléphonie mobile (effets sanitaires, valeurs limites d'exposition, conditions d'implantation)

Télécharger la plaquette:

http://www.radiofrequences.gouv.fr/IMG/pdf/Antennes-relais_fiche_web_-3.pdf



Pour connaître le déploiement des antennes relais sur le territoire avignonnais :

<https://www.antennesmobiles.fr/>

<https://www.cartoradio.fr/cartoradio/web/>

